

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2021

Convocation du 04/02/2021

L'an deux mil vingt et un et le quatre février, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de BICHES, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Denise PERRET

Présents : PERRET Denise, DORDOIGNE Serge, BUISSON Xavier, ROLLOT Guillaume, LECERF Annie, BRACON Bérengère, GENDRA Nicolas, GUENOT Christophe, ZUIDERWIJK Christian

Absente ayant donné pouvoir :

Absent excusé : DESOINDRE Nicolas, RHOUMY Éric

Secrétaire de séance : LECERF Annie,

Madame Le Maire, demande l'approbation du conseil municipal du 14 Décembre 2020.

✓ **Intervention de Monsieur Didier BROUSSE :**

Monsieur BROUSSE, Conseiller aux Décideurs Locaux intervient au sein du conseil municipal ce jour, pour une formation aux élus concernant le budget.

✓ **Modification des statuts du SIRP :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique d'Alluy, Biches, Brinay Tintury a voté, le 1^{er} décembre 2020, une modification des statuts pour les articles suivants :

- Article 11 : Population concernée
- Article 12 : Cantine scolaire
- Article 13 : Transports scolaires

Le Conseil Municipal après délibération, **ACCEPTE, les articles 11, 12 et 13.**

✓ **Mutualisation prestation DUER et proposition de formations mutualisées par la CCBLM**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la CCBLM a fait intervenir la Société d'Édition et de Prévention Route (SEPR) pour l'élaboration du document unique d'évaluation des risques. Cette société propose une remise de 10 % pour les communes adhérentes à la CCBLM.

Après consultation auprès des conseillers municipaux, Madame Le Maire a répondu favorablement à la CCBLM. Les tarifs ne sont pas encore connus.

Dans le but de décentraliser et d'amener au plus près de notre territoire la possibilité aux agents territoriaux de se former, la CCBLM souhaite recenser auprès des communes adhérentes les besoins de formation.

Après avoir exposé la liste des formations possibles proposées par la CCBLM et après délibération, le Conseil Municipal, retient deux formations à proposer aux agents de la commune de BICHES, « utilisation d'extincteurs » et « les gestes qui sauvent ».

Madame Le Maire, proposera donc ces deux formations aux agents pour connaître leurs souhaits.

✓ **La Bistrotterie :**

Madame Le maire, informe le conseil municipal, que Madame GONGORA Stéphanie a fait part de reporter son départ au 28 février 2021. Le Département a donné son accord pour cette date, la Commune accepte donc également ce report au 28 février 2021.

Un état des lieux aura lieu conjointement le mardi 2 mars 2021.

En raison de la crise sanitaire, Madame Le Maire propose d'annuler les loyers de janvier et février 2021.

Après délibération, le Conseil Municipal **REFUSE**, d'annuler 2 mois de loyer (janvier et février 2021). En effet le Conseil Municipal expose que même en raison de la crise sanitaire, habituellement la Bistrotterie est fermé en cette période de l'année.

Le Conseil Municipal, **ACCEPTE**, d'annuler un seul mois de loyer donc d'annuler le loyer de janvier 2021.

Madame Le Maire, informe également qu'en ce qui concerne les indus de loyers, la procédure de demande de récupération sera engagée.

Questions diverses

- ✓ Ligne de Trésorerie : Elle a été renouvelée.
- ✓ Remplacement de Patrick : Embauche jusqu'au 20 février 2021 inclus de Monsieur BOUIDEGHAGHEN Stéphane.
- ✓ Éco-village : Rencontre avec Monsieur BAROIN, mercredi 3 février, pour faire le point sur les propositions d'appel d'offres pour l'aménagement extérieur. Il a été informé qu'aucun n'engagement ne serait signé avec les entreprises tant que le Budget primitif 2021 n'a pas été voté.
- ✓ Proposition de contrats de maintenance pour les chaudières du logement du bourg et celle de la mairie fait part l'entreprise Serv'élite à Autun, entreprise qui a fait la mise en service des chaudières.
Pour le contrat de maintenance de la chaudière du logement du bourg, le prix à l'année s'élève à 215.41 € et pour celle de la mairie à 245.02 €. Le Conseil Municipal propose de demander des devis à d'autres entreprises.
- ✓ Restaurant « La Petite Biche » : Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a rencontré avec ses deux adjoints, Messieurs CAILLOT et HALLIEZ de la CCBLM pour la convention de délégation temporaire du restaurant « La Petite Biche » le jeudi 28 Janvier 2021 en Mairie.
Au 1^{er} janvier 2018, la compétence commerce est attribué aux communes. À cette date, le Conseil Municipal, n'avait pas souhaité signer la convention de délégation.
Madame Le Maire lis à haute voix le compte-rendu envoyé par Monsieur HALLIEZ à la suite de cette rencontre. Elle explique au Conseil Municipal que la CCBLM souhaite que cette convention soit signée entre la Mairie et la CCBLM afin que celle-ci puisse percevoir les loyers de « La Petite Biche » et effectuer les travaux et entretiens nécessaires au bon fonctionnement du bâtiment.
Madame Le Maire explique que le vote ne se fera pas aujourd'hui, qu'elle en parle ce jour pour en informer le Conseil Municipal et que ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

La séance est levée à 20h40